



Prime d'équipe d'un intérimaires

Par **Teiki**, le **22/08/2022** à **17:40**

Bonjour,
Je travaille on intérim mais horaires sont les suivants 2×8; (6h/13h45);(13h15/21h) donc une semaine sur deux,
Mais je ne touche pas de prime d'équipe ni les intérimaires qui travaille avec moi, seul les personnes en CDI la touche cela est-il normal ?
MERCI

Je n'ai pas non plus de prime de panier.

Par **AlainD67**, le **23/08/2022** à **09:11**

Bonjour,

Vous avez les même droits que les salariés en CDD ou CDI sauf pour ce qui concerne la participation, l'intéressement et les ouvres sociales du CSE. Vous pouvez demander un rappel sur 3 ans.

Pour commencer voyez ça avec les représentants du personnel de l'entreprise utilisatrice s'il y en a.